

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 1^{er} juin 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le lundi 1^{er} juin 2020 à 9 h 30, par visioconférence, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Ajournement de la séance;
4. Réouverture de la séance;
5. Ressources humaines - dossier de recrutement d'un directeur général;
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions;
8. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT la présence de tous les membres du conseil, Madame Micheline Anctil, préfet, constate que les règles prévues à l'article 152 du *Code municipal du Québec* s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire. Elle déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le conseil siège à huis clos, par visioconférence.

RÉSOLUTION 2020-06-141

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

QUE les membres du conseil renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'ordre du jour présenté ci-avant.

RÉSOLUTION 2020-06-142

Ajournement de la séance

ATTENDU qu'en vertu de l'article 154 du *Code municipal du Québec*, les élus conviennent d'ajourner la présente séance du conseil à une heure subséquente;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ajournée pour se poursuivre ce jour même, le 1^{er} juin 2020, à 10 h. Il est 9 h 31.

RÉSOLUTION 2020-06-143

Réouverture de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2020

À la reprise de la séance ajournée à 10 h, tous les membres du conseil sont présents et forment toujours quorum.

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2020 soit réouverte.

RÉSOLUTION 2020-06-144

Embauche de M. Paul Langlois au poste de directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé un contrat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel afin de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier (2019-09-210);

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mandaté pour travailler avec la FQM afin de présenter au conseil une proposition d'embauche;

ATTENDU QUE le comité a déposé son rapport dans lequel il formule ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la FQM et du comité de sélection, embauche M. Paul Langlois au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE la date de son embauche à ce poste soit le 8 juin 2020;

QU'il mandate Madame Micheline Anctil, préfet, et la FQM afin de préparer un contrat de travail confirmant les conditions salariales et normatives liées à l'embauche de M. Langlois.

RÉSOLUTION 2020-06-145

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 10 h 03.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint